

Facilitation du commerce numérique et durable : rapport mondial 2019

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La réduction des coûts des échanges commerciaux est fondamentale pour permettre aux pays de participer véritablement aux chaînes de valeur régionales et mondiales et de continuer à utiliser le commerce comme un important moteur de croissance et de développement durable. Depuis les dix dernières années, nombre de mesures de réduction des coûts du commerce ont consisté à éliminer ou à abaisser les droits de douane. Le fait de s'attaquer aux composantes non tarifaires des coûts commerciaux – inefficacité des infrastructures et services de transport et de logistique notamment – et d'assouplir les lourdes procédures réglementaires et les exigences pesantes en matière de documentation contribuera à réduire encore davantage les coûts du commerce. En effet, la facilitation du commerce, notamment le commerce sans papier, revêt une importance croissante, comme en témoignent l'entrée en vigueur en février 2017 de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur la facilitation des échanges et l'adoption de plusieurs autres initiatives régionales dans ce sens.

Le présent rapport rend compte des principales conclusions de la troisième *Enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation du commerce numérique et durable*, qui a été menée conjointement par les cinq commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies. Cette enquête porte sur 128 pays répartis dans huit régions et couvre quatre grands domaines : les « mesures générales de facilitation du commerce », qui touchent à la mise en œuvre de certaines mesures dans le cadre de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) de l'OMC ; la « facilitation du commerce numérique », qui concerne la mise en œuvre de mesures innovantes et fondées sur la technologie visant à permettre l'utilisation et l'échange de données et documents commerciaux électroniques ; la « facilitation durable du commerce », qui porte sur la facilitation du commerce pour les petites et moyennes entreprises (PME), le secteur agricole et les femmes, et le « financement des activités commerciales »¹. Les principales conclusions de l'*Enquête* sont résumées ci-après :

- Au niveau mondial, le taux d'application moyen de l'éventail de mesures ambitieuses et progressistes examinées dans l'*Enquête* est de 62,7 %. Les économies développées ont le taux d'application le plus élevé (79,7 %), alors que les îles du Pacifique affichent le taux le plus faible, avec 35,5 %. Dans les régions en développement, l'Asie du Sud-Est et l'Asie de l'Est, ainsi que l'Amérique latine et les Caraïbes, présentent des taux d'application élevés (71,2 % et 68,9 % respectivement). Le taux d'application en

¹ La rubrique « financement des activités commerciales » est un nouveau groupe de mesures incluses à titre d'essai dans les questionnaires de la CESAP, de la CESAO et de la CEE.

Afrique subsaharienne – où se trouvent certains des pays les plus pauvres du monde – n'est que de 47,8 %, juste derrière les îles du Pacifique.

- L'Australie et la République de Corée remportent toutes deux la première place avec un taux d'application global de 94,6 %, suivies de la Belgique, des Pays-Bas, du Japon et de Singapour, avec un taux d'application de 93,6 % pour chacun. Dans les régions en développement, la République de Corée (94,6 %) et Singapour (93,6 %) sont en tête du classement parmi les pays d'Asie du Sud-Est et d'Asie de l'Est. En ce qui concerne l'Amérique latine et les Caraïbes, le Mexique est en tête, comme l'est le Maroc pour la région Moyen-Orient et Afrique du Nord. L'Azerbaïdjan, la Fédération de Russie et la République de Macédoine du Nord (81,7 %) sont en tête pour la région de l'Europe du Sud et de l'Est, du Caucase et de l'Asie centrale, tandis que l'Inde (79,6 %) mène la marche en Asie du Sud.

- Les pays ayant des besoins particuliers – à savoir les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement – ont des taux d'application similaires, compris entre 43 % et 55 %, ce qui est nettement inférieur au taux moyen mondial. Ce résultat confirme la nécessité de fournir à ces pays une assistance technique spéciale et un appui sous forme de renforcement des capacités afin de les aider à remédier aux lacunes actuelles en matière de mise en œuvre.

- Le taux moyen d'application au niveau mondial des mesures relatives au commerce sans papier est de 61 %. Ces taux varient fortement selon les mesures considérées. Ainsi, le taux d'application des mesures au titre du commerce transfrontière sans papier (36 %) est notablement plus faible que celui d'autres groupes de mesures.

- Les mesures de facilitation du commerce durable visent à rendre les mesures de facilitation du commerce plus inclusives et en phase avec les objectifs de développement durable. L'application des mesures relevant des catégories « facilitation du commerce pour les PME » (36 %) et « les femmes dans la facilitation du commerce » (23 %) reste faible, ce qui dénote un manque de sensibilisation aux besoins particuliers de certains groupes de parties prenantes.

- Les mesures relatives à la facilitation du financement des activités commerciales ne sont pas non plus suffisamment mises en œuvre. Par exemple, bien que l'accès au financement soit essentiel à la facilitation du commerce, moins de 15 % des pays pour lesquels des données ont pu être obtenues ont pris les dispositions nécessaires pour faciliter l'accès au crédit par l'intermédiaire des guichets uniques qu'ils mettent en place.

- Le rapport examine également les progrès réalisés par 99 pays examinés à la fois dans l'*Enquête mondiale* de 2017 et dans celle de 2019. On constate qu'au cours des deux dernières années, le taux d'application au niveau mondial a, en moyenne, augmenté de 8,1 points de pourcentage. Les progrès les plus importants ont été observés en *Europe du Sud et de l'Est, dans le Caucase, en Asie centrale et en Afrique subsaharienne*, où les taux d'application ont augmenté de 11,5 points de pourcentage. Une amélioration sensible a également été observée en *Asie du Sud* (9,7 points de pourcentage), en *Asie du Sud-Est et de l'Est* (9,3 points de pourcentage), dans les *îles du Pacifique* (8,3 points de pourcentage) et en *Amérique latine et aux Caraïbes* (7,8 points de pourcentage). En revanche, les progrès ont été moins marqués au *Moyen-Orient et en Afrique du Nord*, ainsi que dans les *économies développées*, où l'augmentation enregistrée n'a été que de 3,2 et 4,3 points de pourcentage, respectivement.

Dans l'ensemble, les pays du monde entier ont réalisé des progrès importants en matière de facilitation du commerce depuis l'entrée en vigueur en 2017 de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges. Pour la suite, il convient certes de continuer d'améliorer la transparence et de rationaliser les formalités au niveau national, mais il faudra également accorder davantage d'attention aux questions de coopération transfrontière et d'interopérabilité entre systèmes de commerce sans papier, afin de permettre la circulation, en toute sécurité et de manière transparente, des données et documents électroniques dans les chaînes logistiques internationales. Les stratégies de facilitation du commerce devront également devenir plus globales et inclusives, afin de répondre aux besoins de certains secteurs (par exemple, l'agriculture) ou groupes d'acteurs (par exemple, les PME et les femmes) et de mieux soutenir la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

On trouvera à l'adresse <https://untfsurvey.org/> les résultats détaillés aux niveaux régional et national de l'*Enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation du commerce numérique et durable*.